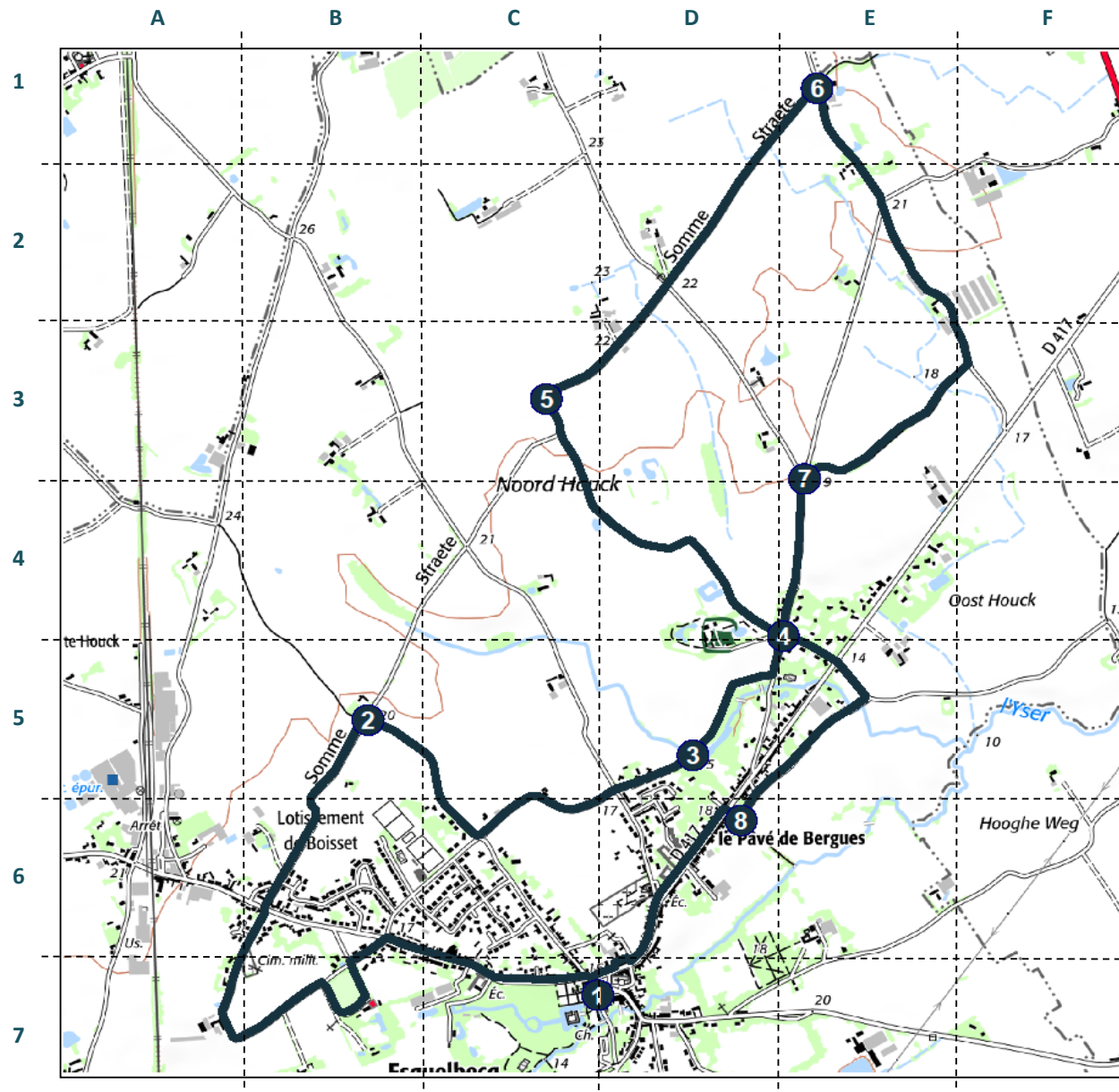


Des Chênes au Château

(11 Km 0 - 3 h 00)

Départ : Office de Tourisme ESQUELBECCQ

1. Suivez la RD 17 en direction de Zegerscappel (rue de la gare), longez le mur d'enceinte du parc du château, classé Monument Historique. Après 700 m, prenez à gauche la rue du Souvenir vers la mairie, puis de nouveau à gauche la rue Gabriel Deblock face à l'hôtel de ville. Contournez l'arboretum par la droite. Croisez le cimetière britannique et à la route (stop), prenez en face la Somme Straete.
2. Au carrefour, allez à droite. Au croisement suivant, empruntez à gauche la Geete Straete. Elle coupe plus loin une route et continue en face vers l'étang de pêche.
3. Arrivé près de l'étang – communal – suivez le sentier herbeux. A son extrémité, tournez à gauche.
4. Chapelle 1864 : prenez à gauche puis tout de suite à droite la Gauwestraat – chemin caillouteux.
5. Arrivé à la route en macadam, continuez tout droit, de même à l'oratoire.
6. Au carrefour, bifurquez à droite. Au croisement suivant, suivez en face le chemin de terre le long des bâtiments d'élevage. 700 m plus loin, empruntez à droite le chemin des Prés.
7. Continuez à gauche et retrouvez la chapelle. Prenez à gauche. Au stop, suivez en face la Sand Put Straete et, au bout, continuez à droite (pavé de Bergues).
8. Sur la gauche, possibilité d'un aller-retour le long de l'ancienne voie ferrée du chemin de fer des Flandres – passage au dessus de l'Yser, point de vue. Remontez la route à droite et, en haut, prenez à gauche puis rejoignez le centre-ville.





Des Chênes au Château

(11 Km 0 - 3 h 00)

Départ : Office de Tourisme ESQUELBECCQ

Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Avis du Randonneur :

*Circuit à découvrir toute l'année, qui s'adresse aux promeneurs comme aux randonneurs. Au coeur d'un paysage agricole marqué, la vallée de l'Yser présente des reliquats de bocage traditionnel. En période de pluie le port de chaussures étanches est nécessaire. Meilleure période d'avril à septembre.
Balisage jaune*

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DÉPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>